

2024/
Parafe

DÉCISION N°14 /2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU CRTE : RÉNOVATION DU PARC DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment l'alinéa 25 ;

VU la délibération N°61 du Conseil Municipal en date du 23/07/2020 fixant la liste des délégations données au Maire dans le cadre de cet article ;

VU le CRTE signé le 17 décembre 2021

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De demander une subvention au titre du FONDS VERT, dans le cadre du CRTE, d'un montant de 218 071,60 € HT, soit 40 % du montant total des travaux (545 179,00 € HT) pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public.

ARTICLE 2 : Que la période prévisionnelle de travaux est du 30 avril 2024 au 31 Décembre 2024.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 1er mars 2024

Le Maire

Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2024

Application agréée E-legalite.com